



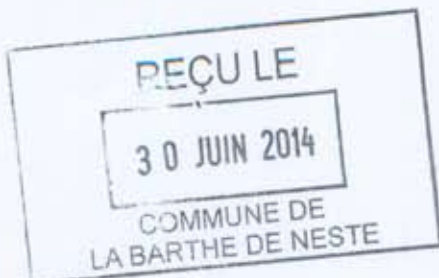
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTES-PYRENEES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS



Le Directeur Départemental des Finances Publiques
des Hautes-Pyrénées

Vu l'article 1650 du code général des impôts ;
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la
commune de LA BARTHE DE NESTE

DECIDE :

Sont nommés Commissaires de la CCID de LA BARTHE DE NESTE

les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
CLAVERIE Alain	MANIGAUD Carole
MALEPATE François	SANS D'AGUT Eric
FRITZ Joël	FORGUE Michel
TRIBOUILLOIS Yannick	ZENTIL Liliane
DUPUY Jean (propriétaire de bois)	ADOUE Jean (propriétaire de bois)
FOUGA Pascal 65250 IZAUX	DUBARRY Michel 6525 IZAUX

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le Maire de la commune de LA BARTHE DE NESTE, président de la commission communale des impôts directs.

A TARBES, le 26 juin 2014

DESTINATAIRES

Monsieur le Maire de LA BARTHE DE NESTE ;
Madame la Responsable du Service des impôts des
particuliers de LANNEMEZAN ;
Monsieur le Responsable du SFDL

L'administrateur général des Finances publiques

Jean-Claude ROQUES